

MINISTERE DE LA JUSTICE

Envoyé en préfecture le 04/10/2016

Reçu en préfecture le 04/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 069-216901496-20160929-20160929_12-DE

Cour d'Appel de GRENOBLE

Tribunal d'Instance de VIENNE

Le Conciliateur de Justice

Hôtel de Ville ROUSSILLON

Le : 24 Juin 2016

CONSTAT D' ACCORD réf RG n° 91-16-000098

Monsieur Mickael DEZARNAUD

Demeurant à : 35 rue de Glay 38370 ST CLAIR DU RHONE

Et Monsieur François-Noël BUFFET Sénateur-Maire

Demeurant à : Hôtel de Ville Place Roger Salengro BP 87 69923 OULLINS

En présence de Monsieur Georges DESGRANGES Conciliateur de Justice

Sont convenus de ce qui suit :

Mr DEZARNAUD a acheté le 15/12/2015 le véhicule Renault Master 6045 YV 69 à la ville d'OULLINS pour la somme de **3050,00 Euros**.

Ce véhicule a montré divers dysfonctionnements (puissance etc...) non résolus malgré les vérifications et recherches des services techniques de la Ville.

Mr DEZARNAUD réclame le remboursement du véhicule.

Les parties mettent un terme définitif à leur litige par le remboursement de 2735,00 € de la ville d'OULLINS contre destruction du véhicule à la charge de Mr DEZARNAUD

Mr DEZARNAUD apporte la preuve de cette destruction par certificat du 8/06/2016.

Le remboursement interviendra après délibération du conseil municipal fin septembre 2016.

Cet accord est transmis au Juge de Proximité du Tribunal d'Instance de VIENNE pour recevoir la force exécutoire.

Et après lecture de cet accord établi en 4 exemplaires, les parties déclarent en approuver les termes et signent avec le conciliateur.

Les parties :

Mr DEZARNAUD:

Le Conciliateur de Justice :

Mr le SENATEUR-MAIRE BUFFET :

Georges Desgranges

Un exemplaire du présent accord est remis à chacune des parties
L'original est déposé au Greffe du Tribunal d'Instance de Vienne
Le dernier est classé aux archives du Conciliateur de Justice